

DEC140705DR10

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Louis Tecquert aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1000 intitulée Délégation Alsace

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 04115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Considérant que Monsieur Jean-Louis Tecquert a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 4 au 6 avril 2006 et du 16 au 18 mai 2006,

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Louis Tecquert, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY1000 Délégation Alsace à compter du 1^{er} mars 2014.

Monsieur Jean-Louis Tecquert exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Jean-Louis Tecquert est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2014

La directrice de l'unité, Déléguée régionale
Gaëlle Bujan